

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 13 avril 2023

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 07 avril 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Isabelle CLOUCHÉ a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	37
VOTANTS	47

CONVOCAATION

Datée	du 07/04/23
Affichée	du 07/04/23

OBJET

Attribution de compensations  
prévisionnelles 2023

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Dominique NETZER, Eric ZO, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTE, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

**Pouvoirs :**

Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR  
Didier PITOOU a donné pouvoir à Eric ZO  
Paule KLYMKO a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET  
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Fabrice GLORIA

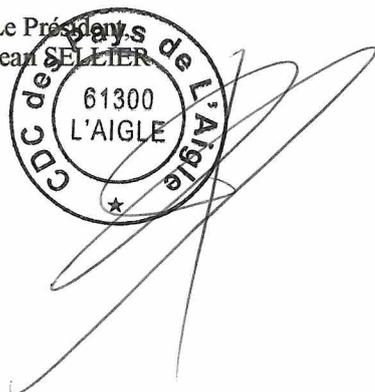
**Représentés :** Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE  
Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS  
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTE  
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE  
Joël BRUNET représenté par Daniel LANDE

**Absents excusés :** Serge GODARD  
Pascal SUARD  
Nadège TROUILLET  
François HUREL  
Jacky DE TAEVERNIER  
Virginie VIOLET

**Absents :** Daniel MARIE  
Philippe RONDEL

Acte reçu en Préfecture le 14 AVR. 2023  
Publié en ligne le  
Certifié exécutoire 14 AVR. 2023

Le Président  
Jean SELLIER



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, précise qu'il convient d'approuver le tableau des compensations par commune pour l'année 2023.

Deux changements sont intervenus par rapport aux compensations 2022 :

- La revalorisation de la part liée à la contribution au SDIS, revalorisée chaque année au réel (population \* contribution par habitant notifiée par le SDIS), pour les communes de l'ex CdC de la Ferté Fresnel, conformément aux décisions de la CLECT du 16 novembre 2017 (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).
- La suppression, pour les communes concernées, de la part de compensation scolaire, liée aux subventions versées aux associations scolaires. Cette décision a été entérinée, par la CLECT du 29 septembre 2022, dont le rapport a été approuvé par le conseil communautaire du 15 décembre 2022 et 18 des 19 communes concernées. Une commune a votée contre cette modification de sa compensation.

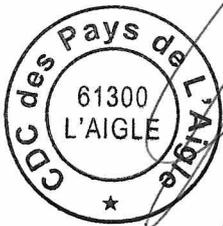
Le Conseil après en avoir délibéré :

Acte reçu en Préfecture le 14 AVR. 2023  
Publié en ligne le  
Certifié exécutoire le 14 AVR. 2023

- **APPROUVE** les montants des attributions de compensations prévisionnelles 2023 selon le tableau ci-après pour un montant net de 3 291 390 €.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Le Président,  
Jean SELLIER



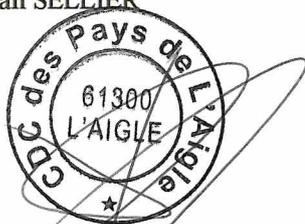
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.

Les montants 2023 sont les suivants :

COMMUNES	Compensations définitives 2022 (Positif : versée par les communes Négatif : versée aux communes)	Impact SDIS 2023 (cf revalorisation annuelle sur la base du réel) Communes ex CdC Ferté Fresnel	Montant à restituer au titre des associations scolaires	Compensations provisoire 2023 (Positif : versée par les communes Négatif : versée aux communes)	Ecart final (2023/2022)
AUBE	274 117 €	0 €	0 €	274 117 €	0 €
AUGUAISE	8 062 €	0 €	-41 €	8 021 €	-41 €
BEAUFAI	58 937 €	0 €	0 €	58 937 €	0 €
BONNEFOI	10 215 €	0 €	-36 €	10 179 €	-36 €
BONSMOULINS	22 062 €	0 €	-46 €	22 016 €	-46 €
BRETHEL	6 859 €	0 €	-32 €	6 827 €	-32 €
CHANDAI	120 722 €	0 €	-2 711 €	118 011 €	-2 711 €
CRULAI	92 298 €	0 €	-1 002 €	91 296 €	-1 002 €
ECORCEI	81 202 €	0 €	-464 €	80 738 €	-464 €
FAY	-1 775 €	0 €	-14 €	-1 789 €	-14 €
IRAI	101 797 €	0 €	-350 €	101 447 €	-350 €
LA CHAPPELLE VIEL	44 227 €	0 €	0 €	44 227 €	0 €
LA FERRIERE AU DOYEN	16 462 €	0 €	-32 €	16 430 €	-32 €
LA FERTE EN OUCHE	208 801 €	3 323 €	0 €	212 124 €	3 323 €
LA GONFRIERE	29 727 €	205 €	0 €	29 932 €	205 €
L'AIGLE	1 148 867 €	0 €	0 €	1 148 867 €	0 €
LE MENIL BERARD	5 426 €	0 €	-14 €	5 412 €	-14 €
LES ASPRES	66 907 €	0 €	-734 €	66 173 €	-734 €
LES GENETTES	12 710 €	0 €	-38 €	12 672 €	-38 €
MAHERU	-4 947 €	0 €	-53 €	-5 000 €	-53 €
MOULINS LA MARCHE	33 000 €	0 €	-138 €	32 862 €	-138 €
RAI	-33 000 €	0 €	-500 €	-33 500 €	-500 €
SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS	50 326 €	575 €	0 €	50 901 €	575 €
SAINT HILAIRE SUR RILLE	17 633 €	0 €	0 €	17 633 €	0 €
SAINT MARTIN D'ECUBLEI	137 839 €	0 €	0 €	137 839 €	0 €
SAINT MICHEL TUBOEUF	114 953 €	0 €	-2 587 €	112 366 €	-2 587 €
SAINT NICOLAS DE SOMMAIRE	28 399 €	369 €	0 €	28 768 €	369 €
SAINT OUVEN SUR ITON	182 919 €	0 €	-3 452 €	179 467 €	-3 452 €
SAINT SULPICE SUR RISLE	308 078 €	0 €	0 €	308 078 €	0 €
SAINT SYMPHORIEN DES BRUYERES	120 417 €	0 €	0 €	120 417 €	0 €
TOUQUETTES	8 460 €	116 €	0 €	8 576 €	116 €
VITRAI SOUS L'AIGLE	27 346 €	0 €	0 €	27 346 €	0 €
<b>TOTAUX</b>	<b>3 299 046 €</b>	<b>4 588 €</b>	<b>-12 244 €</b>	<b>3 291 390 €</b>	<b>-7 656 €</b>

Acte reçu en Préfecture le 14 AVR. 2023  
 Publié en ligne le  
 Certifié exécutoire 14 AVR. 2023

Le Président,  
 Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture  
 061-200068468-20230413-2023-04-13-094-DE  
 Date de télétransmission : 14/04/2023  
 Date de réception préfecture : 14/04/2023